



Obtenir la garde de ma soeur

Par **emilie64**, le **20/02/2011** à **12:37**

Bonjour,

voila j'ai 21 ans je vis en couple avec mon copin et mes 2filles et j'attend 1 troisieme enfant j'ai une soeur de 16 ans nos parents sont divorcés depuis des années et mon pere ne c'est jamais occupé de nous il ne veut donc pas la garde de ma soeur et ma mere a décider de la mettre dans un foyer car leurs rapports sont tres mauvais.Je souhaie prendre ma soeur et m'occupé d'elle seulement ma mere ne veut pas alors que ma soeur desire vivre avec nous quelqu'un peut il me dire si j'ai des droits et si je peut faire quelque chose contre la vololnté de ma mere?Quelles sont les démarches a suivre et ai-je des chances d'obtenir la garde de ma soeur?J'espere obtenir des reponses de votre part.Merci

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:33**

Vous devez demander à être nommé "tiers de confiance" par le JAF.

Montez un dossier sérieux (vous avez des handicaps : 21 ans déjà 3 gosses, pas de situation matrimoniale stable). Avez-vous un logement suffisamment grand pour accueillir une 5ème personne (minimum 3 chambres donc, dont une pour votre soeur) ? les ressources nécessaires ?